



ZiE
Fondation ZiE

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

**LES NTIC DANS LA STRATÉGIE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA
COMMENT LE MOBILE BANKING PEUT-IL Y CONTRIBUER**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER II EN MANAGEMENT STRATEGIQUE ET
OPERATIONNEL**

Présenté et soutenu publiquement le [Date] par

Almoustapha GOGÉ DAN KOULOU

Travaux dirigés par : Prénom NOM

Titre (Enseignant, Chercheur, Dr ...)

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
Prénom NOM
Prénom NOM

Promotion janvier 2012

Remerciements/ Dédicaces

A ma mère, pour son soutien inestimable,

A mon père, que son âme repose en paix, et que ses efforts pour nous procurer un avenir meilleur soient récompensés,

A mes frères et sœurs,

A ma femme Haoua, mes filles Amina Iman et Aida.

I. RESUME

Cette étude se propose de mesurer l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication au secteur financier de l'UEMOA, particulièrement les sentiers qu'ils ouvrent dans l'accès des populations défavorisées aux services financiers de bases. A cet effet, l'état des lieux dudit secteur et de la révolution numérique dans celui sera effectué. Cette étude permettra de passer en revue et de mesurer l'efficacité des initiatives mises en place dans le secteur.

Par ailleurs, l'étude devrait traiter le cas de l'avènement du "mobile banking" dans l'UEMOA, consécutive à une forte pénétration de la téléphonie mobile dans nos États. Les perspectives qui s'ouvrent avec la monnaie électronique devront y trouver des réponses.

Mots Clés :

1 - NTIC**2 - INCLUSION FINANCIERE****3 - MOBILE BANKING****4 – UEMOA****4 – SECTEUR FINANCIER**

LISTE DES ABREVIATIONS

UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BAD	: Banque Africaine de Développement
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
EME	: Établissement de Monnaie Électronique
DAB	: Distributeur Automatique de Billets
GAB	: Guichet Automatique de Banques
GIM-UEMOA	: Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA
SICA-UEMOA	: Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA
STAR-UEMOA	: Système de Transfert Automatisé et de Règlement
SFD	: Système Financiers Décentralisés
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
SFI	: Société Financière Internationale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
CRDI	: Centre de Recherche pour le Développement International

SOMMAIRE

<i>I. Résumé.....</i>	<i>1</i>
<i>II. Introduction.....</i>	<i>1</i>
<i>III. Problématique.....</i>	<i>2</i>
<i>IV. Les NTIC et le secteur financier dans la zone UEMOA.....</i>	<i>3</i>
<i>V. Le mobile banking au service de l'inclusion financière</i>	<i>12</i>
<i>V. Conclusion</i>	<i>21</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>22</i>
<i>VI. Annexes.....</i>	<i>23</i>
Annexe I : Établissements de monnaie électroniques (EME) agréés	24
Annexe II: Partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications pour l'émission de monnaie électronique dans l'UEMOA.....	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la structure du système bancaire entre 2011 et 2012

(Source : Commission Bancaire de l'UEMOA)

Tableau 2 : Répartition du taux de bancarisation estimatif par pays

(Source : Commission Bancaire de l'UEMOA)

II. INTRODUCTION

On parle d'inclusion financière lorsque les consommateurs toutes couches sociales confondues peuvent accéder à une gamme de services financiers variés, adaptés à leurs besoins spécifiques, à un coût abordable, et les utiliser durablement.

En Afrique subsaharienne, le taux d'inclusion financière est de 25% contre 90% dans les économies à revenus élevés, selon les données 2012 du Global Findex (Base de données de la Banque Mondiale mesurant l'inclusion financière dans le monde).

Selon des études réalisées par la BAD, l'UEMOA est considérée comme l'une des zones les plus dynamiques d'Afrique, bien que n'exploitant pas de pétrole. Cependant, cette région accuse un retard assez important par rapport aux autres zones d'Afrique subsaharienne sur le plan financier. Le cadre macroéconomique, la réglementation, la disponibilité d'informations sur les prêteurs et d'infrastructures sont autant de facteurs qui induiraient ce retard. Ceci appelle à des réformes, pour soutenir le secteur.

Il est indéniable que l'adoption des NTIC n'est pas une question de choix mais d'une nécessité. Les NTIC représentent un outil indispensable pour la réalisation de nos décisions de développement. Cette révolution informationnelle, est qualifiée parmi les plus dominants mouvements qui ont participé au bouleversement de l'histoire économique.

La pénétration de la téléphonie mobile dans les pays en développement a connu une progression rapide, avec de très forts taux de croissance annuels au cours des dernières années. En outre, le contexte de l'UEMOA caractérisé par l'essor de la technologie cellulaire qui procure un moyen de communication facile d'accès et efficace pour les populations. Le taux moyen de pénétration de la téléphonie mobile est estimé à 38 % dans l'Union.

Avec l'avènement de la monnaie électronique, qui donne naissance au mobile banking, il s'ouvre ainsi un outil formidable d'accès à des services financiers, pour les populations.

Le but de cette étude est donc de faire ressortir les mutations structurelles générées par les NTIC en général, et en particulier le mobile banking, dans le développement du secteur financier de l'UEMOA et son apport pour un meilleur accès des populations aux services financiers. Les NTIC peuvent apparaître aussi bien comme une chance pour les pays de l'UEMOA, où l'accès aux services financiers de base reste réservé à une certaines classe.

III. PROBLEMATIQUE

L'inclusion financière occupe depuis ces dernières années une place de choix dans les enjeux de développement économique de l'espace UEMOA. Il s'agit de rendre le système financier de l'Union, équitable pour les populations.

Cependant, il apparaît de plus en plus difficile pour les pays de la zone de réaliser cette inclusion financière en permettant aux populations d'accéder aux guichets des banques. Les raisons sont entre autres :

- l'immensité géographique des nos pays ;
- l'absence d'infrastructures dans certaines zones permettant l'installation d'établissement bancaires ;
- l'insuffisance, voire l'absence d'éducation financière de nos populations ;
- le manque d'implication des États dans la promotion de la bancarisation.

Les raisons précitées favorisent plutôt l'exclusion financière d'une grande partie de nos populations.

Par conséquent, des efforts pour pallier ces difficultés sont à mettre en œuvre. Des solutions à ces problèmes pourraient être trouvées à travers la révolution numérique.

Une des innovations de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication, à savoir le mobile banking, pourrait jouer un rôle majeur.

IV. LES NTIC ET LE SECTEUR FINANCIER DANS LA ZONE UEMOA

III.A. L'UEMOA et son secteur financier

III.A.1 Présentation de l'UMOA

L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire, le Franc de la Communauté Financière Africaine (F.CFA), dont l'émission est confiée à la BCEAO. L'UMOA comprend actuellement : le Bénin, le Burkina, la Côte-d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée par le Traité signé à Dakar le 10 janvier 1994 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ci-dessus en dehors de la Guinée Bissau qui a rejoint l'Union en 1997. Ses objectifs sont entre autres :

- de renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- de créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;
- d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ;
- d'harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché

commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

III.A.2. Présentation du secteur financier de l'UEMOA

III.A.2.a. La Banque Centrale

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). La BCEAO est un établissement public international dont le siège est fixé à Dakar. Elle est l'Institut d'émission commun aux États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

La BCEAO a, outre la centralisation des réserves de devises de l'Union, pour missions principales : l'émission monétaire, la gestion de la politique monétaire, l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire ainsi que l'assistance aux États membres de l'Union.

La BCEAO a engagé depuis 2009, une réforme pour la modernisation des systèmes et moyens de paiement. Elle œuvre également pour la promotion de la bancarisation et une inclusion financière dans l'UEMOA.

III.A.2.b. Les banques et établissements financiers

Le nombre total d'établissements de crédit agréés s'est établi à 119 unités à fin 2012, (106 banques dont 4 succursales, et 13 établissements financiers à caractère bancaire, dont 3 succursales) contre 121 à fin 2011. Le réseau des banques s'est traduit par un accroissement tant du nombre d'agences et de bureaux que de celui des comptes clientèle, qui ont progressé respectivement de 5,2% et 14,5%. Le nombre de guichets automatiques (DAB/GAB) ont également progressé de 11,7% par rapport à fin 2011 pour se chiffrer à 1893 unités. (selon le rapport annuel 2012 de la Commission Bancaire de l'UEMOA)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la structure du système bancaire entre 2011 et 2012.

Tableau 1 : Évolution de la structure du système bancaire entre 2011 et 2012

(Source : Commission Bancaire de l'UEMOA)

	2011	2012	Variation (absolue)	Variation (%)
- Nombre d'établissements de crédit agréés	121	119	-2	-1,7
dont :				
banques :	107	106	-1	-0,9
dont succursales	4	4	-	-
établissements financiers	14	13	-1	-7,1
dont succursales	3	3	-	-
- Nombre d'établissements de crédit en activité¹	116	118	2	1,7
Banques généralistes	84	85	1	1,2
Banques spécialisées	19	20	1	5,3
Etablissements financiers à caractère bancaire	13	13	-	-
- Nombre de holdings bancaires² installés dans l'Union	7	7	-	-
- Nombre de groupes bancaires	22	24	2	10,0
- Réseau				
Guichets (agences, bureaux et points de vente)	1 851	1 949	98	5,3
GAB / DAB	1 694	1 893	199	11,7
Succursales d'établissements de crédit	7	7	-	-
- Effectif employés du système bancaire	20 007	21 740	1 733	8,7
- Nombre de comptes de la clientèle	6 903 140	7 905 585	1 002 445	14,5

Le taux de bancarisation est estimé, sur la base du rapport de la Commission Bancaire, et pour une population totale évaluée à 101,3 millions d'habitants, à 7,2% en 2012.

Le paysage bancaire se composait au 31 décembre 2012 de 27 grandes banques, 29 banques moyennes et 62 établissements de petite taille. Le critère de classification des établissements de crédit de l'Union est basé sur la taille de leur bilan, selon trois (3) catégories : grande pour un total de bilan supérieur à 200 milliards, moyenne pour un total compris entre 100 milliards et 200 milliards et petite pour un total inférieur à 100 milliards.

III.A.2.c. Les systèmes financiers décentralisés (SFD)

Le système financier décentralisé est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations.

Les SFD répondent aux besoins en financement d'une partie de la population, notamment celle ne pouvant pas s'adresser aux banques commerciales.

Au niveau de l'UMOA, il a été recensé 759 institutions de microfinance, à fin décembre 2011. Les dépôts s'élèvent à 616,7 milliards et l'encours de crédit à 589,9 milliards de FCFA. L'impact des SFD ne se mesure pas uniquement en termes d'encours de dépôts et de crédits, mais également en nombre de points de services et de bénéficiaires. Ces deux indicateurs sont continuellement en hausse. Ainsi, le nombre de points de services est d'environ 4.800 à fin décembre 2011, tandis que près de 11,6 millions de personnes bénéficient des services offerts par les SFD à cette date.

II.A.3. Le rôle du secteur financier

Le rôle important du développement financier pour la croissance est bien connu. Le développement du secteur financier favorise l'accès au crédit, permettant ainsi de soutenir l'entrepreneuriat et la mobilité du facteur travail, indispensable à la création de richesses.

En Afrique subsaharienne, le secteur financier présente des situations assez différentes suivant les pays ou groupes régionaux. L'UEMOA, qui est considéré comme l'une des zones d'avenir de l'Afrique sur les prochaines années, constitue l'une des zones où le secteur financier a du mal à émerger, bien qu'étant une union monétaire. Le taux de bancarisation au sein de l'UEMOA peine à franchir le cap des 20% (selon les objectifs dans le plan d'actions 2007-2012 pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux).

Des études ont prouvé que, malgré un niveau faible d'inflation et la surliquidité des banques, celles-ci sont très réticentes à offrir des crédits. Ces mêmes études désignent le manque d'informations sur la solvabilité de leurs clients comme la principale raison.

Il faudrait donc tenter de renforcer le secteur financier dans l'UEMOA, tout au moins le placer au niveau des autres pays du continent, pour tenter d'intérioriser et de rendre durable cette dynamique de l'UEMOA, qui est jusque là portée par les ventes d'or et d'autres produits miniers. Pour ce faire, il sera nécessaire d'identifier les facteurs qui induisent ce retard de l'UEMOA par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne.

Tableau 2 : Répartition du taux de bancarisation estimatif par pays

(Source : Commission Bancaire de l'UEMOA)

Libellés \ Pays	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
Nombre des comptes des particuliers	690.496	836.775	2.703.810	62.954	1.145.512	292.209	975.592	561.525	7.268.873
Population en millions d'habitants	9,6	16,3	22,7	1,5	15,4	15,7	14,1	6,0	101,3
Taux de bancarisation estimatif	7,2%	5,1%	11,9%	4,2%	7,4%	1,9%	6,9%	9,4%	7,2%

II.A.4. Améliorer le cadre réglementaire et accélérer les réformes en cours

La nécessité d'améliorer le secteur financier au sein de l'UEMOA est déjà une réalité que sa Banque Centrale a, à cœur et qui l'ont amené récemment à adopter avec l'appui de la Société Financière Internationale (SFI), un cadre de financement visant à installer dans les pays membres de bureau d'information sur le crédit. Par ailleurs, un ensemble de projets qui visent à augmenter la connectivité au sein de la zone et à promouvoir l'utilisation des TIC (notamment Internet) au sein des pays membres est en cours. Alors que les autres pays de l'Afrique subsaharienne surfent sur la vague du mobile banking, ceux de l'UEMOA peinent encore à décoller. Ainsi tout laisse penser que l'aboutissement de ces projets, visant à doter

Présentée par M. Almoustapha GOGÉ DAN KOULOU, M2MSO, Promotion janvier 2012

l'Union de mécanismes d'information sur le crédit et à assurer la disponibilité de l'internet tout au moins, offrira au secteur financier de cette zone des opportunités nouvelles et innovantes pour son développement.

En plus de ces projets, il est nécessaire de revoir le cadre réglementant l'exercice d'une activité bancaire ou financier au sein de l'UEMOA, notamment en adoptant une position plus ouverte et moins centrée sur la politique monétaire et de contrôle de l'inflation, qui pourrait d'une part favoriser la concurrence entre les banques et garantir l'ouverture aux différents agents économiques.

En somme, l'UEMOA accuse un retard assez important par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne sur le plan financier, en raison de sa réglementation bancaire et du manque de dispositif permettant aux banques de s'informer sur les risques relatives aux différents agents, notamment les entrepreneurs. Ce qui crée un manque à gagner pour cette union monétaire, qui a su poser les bases de l'intégration en assurant le mouvement des personnes et des capitaux, et qui bénéficie aujourd'hui d'une dynamique de croissance assez soutenue.

La mise en place de solution pour disposer d'informations fiables sur la clientèle des banques (Bureau d'Informations sur le Crédit), repose ainsi sur les solutions apportées par les NTIC et qui ont fait leurs preuves.

III.B. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'UEMOA

III.B.1. Situation actuelles des NTIC dans la zone UEMOA

La zone UEMOA est aujourd'hui très faiblement intégrée dans la société de l'information. Les pays de l'UEMOA, à l'instar de la plupart des pays africains, restent fortement dépendants des produits primaires. En outre, les NTIC représentent encore dans la quasi-totalité des pays de l'UEOMA un poids très faible dans l'économie (moins de 2% du PIB), à l'exception du Sénégal où la contribution des TIC au PIB atteint 7% (selon les statistiques de l'OCDE). Ce retard de l'UEMOA dans le domaine des TIC procède de quatre facteurs majeurs :

- l'absence d'une politique cohérente de développement des TIC ;

- la faiblesse des infrastructures et des équipements installés ;
- un environnement institutionnel peu incitatif ;
- des applications diverses mais avec des fonctionnalités limitées et une pérennité non garantie.

L'UEMOA ne dispose pas d'une politique cohérente de développement des TIC. En effet, l'inexistence d'une vision claire en relation avec le développement de la Société de l'Information. Les pays qui ont misé sur les technologies de l'information et de la communication comme moteur de leur développement se sont généralement dotés d'une vision clairement exposée.

Dans ce contexte international où tous les pays cherchent à tirer profit de la révolution numérique, les dirigeants africains comme ceux de l'UEMOA mêlent leurs voix et font régulièrement référence aux NTIC dans leurs discours.

Cependant, force est de constater qu'aucun pays ne s'est réellement doté d'une vision approuvée au plus haut niveau, partagée par les citoyens et traduite dans les faits à travers des réalisations concrètes.

Des stratégies nationales pour l'entrée dans la Société de l'Information plus théoriques que pratiques, notamment du fait de plans d'action peu réalistes grâce aux efforts faits notamment par certains organismes tels que le CRDI et le PNUD pour aider les pays africains à se doter d'une politique en vue de préparer leur entrée dans la Société de l'Information, la plupart des pays de l'UEMOA ont élaboré une stratégie nationale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal), sont en train de le faire (Mali, Togo) ou viennent de lancer le processus (Niger) ou envisagent de le faire (Guinée Bissau). Cependant, les plans d'action apparaissent souvent peu réalistes, car très ambitieux et dépendant de financements hypothétiques. Enfin, ces plans d'action ne sont pas toujours accompagnés d'instruments de suivi, objectifs généraux et spécifiques, indicateurs de réussite, permettant de se prononcer sur leur état d'avancement réel, de réaliser une veille informationnelle et technologique et de faire des évaluations régulières. En définitive, bien que des documents de politiques existent sur le papier, leur mise en œuvre effective tarde à se matérialiser et les résultats ne se font pas encore réellement sentir sur le terrain. Le souci de prendre en compte la problématique TIC a conduit ces

dernières années plusieurs pays de l'UEMOA à mettre en place des ministères, missions, agences et délégations dédiés à la mise en œuvre de leur politique en matière de technologies de l'information et de la communication. Cependant, le caractère multisectoriel des TIC se traduit de plus en plus dans la pratique par des interventions mal coordonnées qui réduisent l'efficacité des actions conduites

III.B.2. Effet des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sur secteur financier

III.B.3. Initiatives de la Banque Centrale dans modernisation des systèmes de paiement

Jusqu'à une date récente, le développement des transactions financières était entravé par l'inefficience des systèmes de paiement, des contraintes socio-économiques ainsi que l'inadaptation de l'environnement réglementaire et juridique.

Les principales insuffisances rencontrées étaient liées notamment aux éléments suivants :

- les longs délais d'encaissement des valeurs ;
- l'insuffisance de la sécurité des transactions ;
- les coûts élevés des transactions ;
- les difficultés d'accès au système bancaire et aux services de paiement.

Afin de répondre à ces difficultés, la BCEAO a initié en 1999, une réforme des systèmes de paiement qui instaure les trois principales infrastructures suivantes :

- le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (**STAR-UEMOA**) qui est un système de règlement brut en temps réel pour les paiements d'importance systémique, notamment les virements de trésorerie, les transferts, les opérations du marché monétaire, le règlement des opérations de bourse, le règlement des opérations monétiques, le règlement de la dette

publique, ... ;

- le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (**SICA-UEMOA**) qui est un système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse (virements, chèques, cartes) ;
- un système de carte interbancaire sous-régional mis en place et opéré par le secteur bancaire sous l'impulsion de la BCEAO (GIM-UEMOA).

La Banque Centrale a également mis en place un cadre juridique et réglementaire adéquate. Un nouveau du dispositif de la Centrale des Incidents de Paiement dans l'UEMOA est venu conforter le bon fonctionnement des nouveaux systèmes.

V. LE MOBILE BANKING AU SERVICE DE L'INCLUSION FINANCIERE

Introduction

L'environnement difficile de l'espace UEMOA peut être perçu comme une formidable occasion d'apporter des améliorations aux conditions de vie des pauvres à travers les services financiers. Les taux de pauvreté dans la zone UEMOA atteignent un niveau extrême, mais c'est dans un paysage tel que celui-là, caractérisé par une infrastructure physique et financière peu développée, que les innovations technologiques de la banque à distance deviennent d'autant plus nécessaires et intéressantes pour l'extension de l'accès au financement.

La pénétration de la téléphonie mobile dans les pays en développement a connu une progression rapide, ce procure un moyen de communication facile d'accès et efficace pour les populations.

Le mobile banking, au sens strict du terme, désigne les services financiers par téléphone portable, offerts par les banques. Il s'agit principalement de services de consultation de soldes, de paiement de factures et de transfert d'argent.

Au sens large, le concept s'étend à l'ensemble des services financiers pouvant être offerts avec ou sans compte bancaire par tout établissement agréé à cet effet.

Le développement du mobile banking devrait contribuer à stimuler l'épargne domestique et à faire progresser les transferts financiers de la diaspora à bas coût. Il permettra également de réduire les coûts de transaction, ce qui profitera au développement du secteur privé en général. Pour les populations pauvres et non bancarisées d'Afrique, le téléphone portable devient ainsi bien plus qu'un simple téléphone. Il devient une véritable banque à portée de main.

IV.A. Le mobile banking pour une inclusion financière

Au cours de la dernière décennie, la téléphonie mobile s'est développée de façon exponentielle en Afrique ; le taux de bancarisation, lui, demeure faible. Ce contraste crée les conditions idéales pour que le mobile banking se développe sur le continent africain. La téléphonie mobile réduit les contraintes géographiques et les coûts de transaction tout en offrant aux banques commerciales une stratégie d'expansion à faible coût.

Il en résulte par conséquent un important potentiel d'inclusion financière des populations de l'Union par l'usage du téléphone mobile comme moyen d'accès aux services financiers. Ces

services, disponibles dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA, permettent aux populations non bancarisées de réaliser des opérations financières autrefois réservées aux détenteurs de comptes bancaires. L'Afrique est désormais considérée comme le continent émergent où l'évolution du secteur des technologies de l'information et de la communication est la plus rapide.

Cette croissance exponentielle crée en Afrique subsaharienne une opportunité unique de développer les services bancaires. La majorité de la population africaine, en effet, n'a aucun accès aux services bancaires formels. Seuls 20 % des foyers disposent d'un compte en banque. L'Afrique subsaharienne a ainsi le plus faible taux de pénétration des établissements de dépôt au monde, avec une moyenne de 16,6 % - à comparer aux 63,5 % pour l'ensemble des pays en développement. Dans les zones rurales, qui représentent 60 % de la population africaine totale, le réseau des banques commerciales est particulièrement sous-développé. L'accès limité aux services financiers s'explique par l'isolement géographique, mais aussi par l'insuffisance des infrastructures et l'illettrisme financier. Ce sont autant de facteurs qui contribuent à expliquer les coûts habituellement très élevés des services bancaires dans ces zones. Dans certains pays, le montant minimum de dépôt peut atteindre jusqu'à 50 % du produit intérieur brut (PIB) par habitant et les coûts de transaction sont généralement relativement élevés.

IV.B. La banque à portée de tous à travers le mobile banking

Le téléphone portable peut servir de carte bancaire virtuelle. Le téléphone portable reproduit aisément les fonctionnalités d'un terminal de point de vente : il peut être utilisé pour obtenir une autorisation de transaction auprès d'un établissement financier. Le téléphone portable peut aussi être utilisé comme guichet automatique. De fait, il peut servir de point de dépôt et de retrait d'argent liquide. Enfin, le téléphone portable peut être utilisé comme un terminal de services bancaires en ligne. Cela permet d'offrir deux services fondamentaux à la clientèle : un accès instantané à n'importe quel compte et la possibilité d'effectuer des paiements et des transferts à distance. Le téléphone et la connexion sans fil mettent tous les services Internet à la portée de clients non bancarisés.

Les institutions financières et les opérateurs de téléphonie mobile mettent en place des systèmes ingénieux pour intégrer les populations non bancarisées à l'économie formelle via le téléphone portable. Pour les banques commerciales, le principal atout de la téléphonie mobile réside dans sa capacité à pénétrer tous les milieux et à pouvoir être joint de n'importe où. Le mobile banking est un outil puissant permettant d'offrir des services d'épargne aux milliards de personnes dans le monde qui disposent d'un téléphone portable mais qui sont dépourvus de compte bancaire. Parce qu'il s'affranchit des contraintes géographiques, le mobile banking présente des avantages par rapport à la banque traditionnelle. Il est aussi immédiat, sûr et efficace. Il modifie par ailleurs le modèle économique du service, notamment en réduisant les coûts des transactions financières. C'est là toute sa force. Ce n'est donc pas étonnant que ce type de service progresse rapidement en Afrique subsaharienne.

IV.C. État des lieux du mobile banking dans l'UEMOA

IV.C.1. Cadre réglementaire

La BCEAO a été une des premières autorités de régulation au monde à adopter une réglementation autorisant expressément l'activité des émetteurs non bancaires de monnaie électronique avec l'instruction BCEAO n° 01/2006/SP du 31 juillet 2006. Le marché s'est développé à l'ombre de ces règlements : des exploitants de réseaux de téléphonie mobile de même que des acteurs du secteur bancaire y ont joué un rôle très actif. Dans l'UEMOA, l'émission de la monnaie électronique est régie par certaines dispositions du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002, relatif aux systèmes de paiement dans les pays de l'UEMOA et par l'Instruction ci-dessus, relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements émetteurs de monnaie électronique.

La monnaie électronique se définit comme une valeur monétaire représentant une créance sur l'émetteur, qui est :

- stockée sur un support électronique ;
- émise contre remise de fonds d'un montant dont la valeur n'est pas inférieure à la

valeur monnaie émise ;

- acceptée comme moyen de paiement par des entreprises autres que l'émetteur.

L'Instruction N° 01/2006/SP du 31 juillet 2006 précise notamment les conditions d'émission de la monnaie électronique et d'exercice de l'activité, les modalités de contrôle et de lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que le dispositif de surveillance prudentielle.

IV.D. Initiatives d'émission de monnaie électroniques dans l'UEMOA

IV.D.1. Initiatives au niveau des banques

Plusieurs initiatives d'émission de monnaie électronique se sont développées dans la zone UEMOA. Ces initiatives visent notamment à tirer profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies, notamment la téléphonie mobile, pour offrir des services financiers compétitifs aux populations.

Toutefois, l'analyse de l'évolution de ces initiatives laisse apparaître une faible utilisation des moyens de paiement électroniques comparée au potentiel d'inclusion financière que recèle l'offre de services financiers par téléphonie mobile et au contexte socio-économique favorable au développement de ces services.

D'une manière générale dans l'UEMOA, l'activité de mobile banking est dominée, pour l'heure, par des partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunication. Ces partenariats ont été noués par les groupes tels qu'ETI (Groupe ECOBANK), BANK OF AFRICA, SOCIETE GENERALE, BANQUE ATLANTIQUE, avec les sociétés de téléphonie mobile CELTE L, ORANGE (Groupe France TELECOM), MTN.

À fin 2011, la Banque centrale a agréé trois sociétés commerciales en qualité d'établissements de monnaie électronique, à savoir FERLO au Sénégal, CELPAID en Côte d'Ivoire et INOVA au Burkina.

La liste des établissements de monnaie électronique et celles des partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications pour l'émission de monnaie électronique dans l'UEMOA sont jointes en annexes.

IV.D.2. Le GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA a été créé en 2003 pour développer la monétique interbancaire dans l'UEMOA, le GIM-UEMOA est aujourd'hui un acteur de premier plan dans la mise en place d'offres de services de paiement.

Le GIM-Mobile est la solution de « mobile-banking » que le GIM-UEMOA met à la disposition de la communauté bancaire. Elle permet à toute banque qui le souhaite, d'offrir à sa clientèle les différents produits et services bancaires à partir du téléphone portable. Elle apporte une réelle réponse à la problématique de la proximité des produits et services bancaires et à l'augmentation du taux de bancarisation. Le GIM-Mobile cible les entreprises, les administrations et également les particuliers (la population bancarisée et non bancarisée). Elle permet au secteur public et au secteur privé de l'UEMOA d'atteindre les zones rurales historiquement inaccessibles par les services financiers classiques du fait des infrastructures et du pouvoir d'achat des populations.

IV.D.3. Perspectives de développement du mobile banking dans l'UEMOA

La BCEAO envisage d'instaurer un dialogue régulier avec les principaux acteurs (banques, opérateurs de télécommunications, établissements de monnaie électronique, institutions de microfinance, administrations financières, bailleurs de fonds, etc.) en vue de dégager les axes d'amélioration du cadre réglementaire et de lever les contraintes qui entravent le développement du mobile banking dans l'UEMOA. Il s'agit pour la Banque centrale, en tant que régulateur, de favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'exercice de l'activité de mobile banking par une diversité d'acteurs afin d'offrir à une plus large frange de la population de l'Union des solutions compétitives et de faibles coûts d'accès aux services financiers.

En outre, les partenariats entre les banques, les institutions financières, les institutions de microfinance et les acteurs de l'industrie du téléphone mobile devront également être encouragés. Pour soutenir la réussite du mobile banking et de son extension, il y aura aussi besoin d'un cadre intégré unique, regroupant institutions financières et opérateurs de

Présentée par M. Almoustapha GOGÉ DAN KOULOLO, M2MSO, Promotion janvier 2012

téléphonie mobile. Cela permettrait de réduire les coûts et de fournir aux consommateurs les avantages de la banque « à domicile » que les usagers habitent une maison en ville, une ferme à la campagne ou se trouvent quelque part dans une zone reculée. Les institutions de microfinance devront également améliorer leurs infrastructures techniques pour pouvoir adopter la technologie du mobile banking et rechercher des solutions accessibles et faciles d'utilisation pour leurs clients. Favoriser l'accès des Africains non bancarisés à la téléphonie mobile constituera sans conteste la méthode la plus avantageuse financièrement et la plus performante économiquement pour renforcer, dans un futur très proche, l'intégration financière sur le continent.

IV.D.3.a. Apport des acteurs régionaux de grande taille

Les acteurs régionaux sont de grande taille et peuvent accroître leurs investissements afin d'atteindre un rayon d'action et une échelle plus grands. Ils ont l'échelle nécessaire pour exercer un rôle dominant au sein de l'UEMOA. Quatre exploitants de réseaux de téléphonie mobile sont présents dans au moins deux pays de l'UEMOA (Orange, MTN, Etisalat et Airtel). Les grandes banques régionales africaines (Attijariwafa Bank, Ecobank, UBA et BOA) sont toutes présentes dans plusieurs pays. Ces entreprises sont donc capables de mobiliser un investissement de départ important dans un pays et d'étendre leurs réseaux à d'autres pays dans la région. En investissant dans un pays, les banques et les exploitants de réseaux de téléphonie mobile peuvent obtenir des rendements appréciables en étendant leurs activités dans d'autres filiales implantées dans la région.

IV.D.3.b. Solution pour les transferts de fonds dans la sous-région

Les envois de fonds au niveau régional représentent un flux monétaire important qui sert de facteur de motivation pour l'adoption. L'intégration économique des huit pays de l'UEMOA génère logiquement un volume important de commerce, d'activité économique, de migrations et de flux monétaires circulant dans toute la région. À titre d'exemple, des millions de Burkinabè vivent et travaillent en Côte-d'Ivoire et il existe une énorme demande pour la mise en place d'un moyen sûr, rapide et bon marché d'envoyer de l'argent à l'intérieur de ce

corridor.

IV.D.3.c. La réglementation

La réglementation autorise l'existence des émetteurs non bancaires de monnaie électronique et peut favoriser des modèles économiques différents et uniques. La BCEAO est une des rares banques centrales qui autorise les institutions non bancaires à émettre de la monnaie électronique. Il est intéressant de constater qu'aucun des exploitants de réseaux de téléphonie mobile (OTM) n'a opté pour cette licence, tandis que les OTM dans d'autres régions du monde désirent ardemment bénéficier de cette possibilité. Au contraire, les entreprises de technologie telles que FERLO, Inova et Celpaid, ont profité de la possibilité qui leur est offerte de lancer des produits et émettre de la monnaie électronique sans conclure un partenariat étroit avec une banque. Cette réglementation élargit le champ des possibilités quant aux acteurs qui peuvent s'engager dans la banque à distance et aux types de services qui peuvent être offerts.

Les développements qui suivent visent :

- la monnaie électronique ;
- les émetteurs (autres que les banques) de monnaie électronique et les gestionnaires de services de paiement ;
- les distributeurs et réseaux d'agents ;
- les autres éléments d'incompréhension ou d'inquiétude des acteurs.

IV.E. Freins au développement du mobile banking

Si le paiement banking peut avoir de beaux jours dans l'espace UEMOA, un certain nombre de facteurs freinent son expansion.

IV.E.1. Faiblesse des paiements gouvernementaux par voie électronique

Les administrations publiques de nos états sont faiblement impliquées dans le domaine des paiements électroniques. L'automatisation des paiements entre les gouvernements et les ménages de l'Union, pourrait représenter une économie substantielle, principalement au profit de l'État.

Malgré la réforme des systèmes de paiement et un cadre juridique préconisant l'utilisation de moyens de paiement électroniques dans l'UEMOA, la monnaie fiduciaire demeure le principal canal pour régler les transactions financières entre les acteurs du secteur public et leurs bénéficiaires. Pourtant, les structures étatiques sont les premiers percepteurs et payeurs.

En dépit de l'importance de la demande, l'offre de services de paiement électronique aux Administrations publiques dans l'UEMOA est naissante, avec quelques initiatives notamment :

- les paiements de salaires et de bourses d'étudiants ;
- les paiements de certaines taxes et redevances (vignettes,);

IV.E.2. Faible implication des banques

Les banques de l'Union ne sont également pas très impliquées dans la gestion des activités de monnaie électronique, tâche qui est souvent dévolue aux opérateurs de télécommunication. Cette situation présente des risques, au regard des engagements pris par les banques pour l'émission, la gestion et le contrôle de la monnaie électronique.

IV.E.3. Réticence du public à l'utilisation des services de paiement électronique

Le principal problème à ce niveau est lié au niveau d'alphabétisation des populations. L'absence d'éducation financière des populations alphabétisées ne milite également pas en faveur de la promotion des moyens électroniques de paiement. Les campagnes organisées à cet effet ne touchent pas convenablement les populations visées.

IV.E.4. Faiblesse de partenariat entre les différents acteurs du secteur financier

Une meilleure collaboration entre les acteurs du secteur devrait pour améliorer l'essor des activités de mobile banking, notamment par la disponibilité de point de vente. Un guichet pourra à cet effet services aux services de banques, de la Poste, de systèmes financiers décentralisés et de monnaie électronique.

V. CONCLUSION

Le secteur financier de l'UEMOA, quoique dans une bonne dynamique, ne saurait se développer dans la zone avec les moyens classiques. Cela, du fait de certaines difficultés structurantes et inhérentes au contexte de la zone. Ces difficultés, au détriment de nos populations, peuvent à travers les outils de la révolution numériques pallier certaines de ces difficultés.

Une de ces innovations majeures, qu'est le mobile banking, banking illustre l'adaptation des produits financiers au monde des nouvelles technologies. Il offre aux agents économiques et aux exclus du système financier classique une solution alternative en leur permettant une meilleure accessibilité aux opérations financières à moindre coût et à faible montant.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

Les nouveaux systèmes et moyens de paiement de l'UEMOA, Publié par la BCEAO, année 2005

Rapport annuel 2012 de la Commission Bancaire de l'UEMOA

Rapport annuel de la Zone franc 2011

Étude sur l'offre des services financiers à distance dans l'UEMOA, juin 2012, réalisée par le CGAP (the Consultative Group to Assist the Poor)

La Politique et les agrégats monétaires dans zones d'émission africaine, le développement du mobile banking dans l'UEMOA, publié par la Banque de France, année 2011

Etude qualitative du marché sénégalais publié par PlaNet Finance, année 2013

Sites internet

<http://www.uemoa.int> (janvier, février 2014)

<http://www.correspondants.org> (janvier, février 2014)

<http://www.bceao.int> (janvier, février 2014)

<https://www.lamicrofinance.org> (février 2014)

VI. ANNEXES

Annexe I : Établissements de monnaie électronique agréés

Annexe II : Partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications pour l'émission de monnaie électronique

Annexe I : Établissements de monnaie électroniques (EME) agréés
--

Établissements	Services
FERLO Partenaires BYTECH SFD Sénégal	Plateforme de traitement monétique dédiée aux SFD. Émission de cartes prépayées dédiées (restaurant, carburant...). Émission de cartes prépayées interbancaires
INOVA Burkina	Plateforme monétique pouvant offrir des services de porte-monnaie, de paiement, et de transfert électronique de fonds. (Réception d'envoi d'argent via Western Union).
CELPAID, Côte d'Ivoire	Solution de paiement et transferts basée sur les téléphones portables.
QASH SERVICES, Sénégal	Plateforme de services mutualisés permettant d'offrir au grand public, une gamme variée de services financiers innovants, à travers ses guichets de proximité. Les services offerts concernent les prestations ci-après : transfert d'argent rapide paiements électroniques porte-monnaie électronique comptes virtuels
ASMAB (Association pour la Solidarité des Marchés du Bénin- SFD)	Commercialisation d'un porte monnaie électronique basé sur les comptes de ses clients

Annexe II: Partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications pour l'émission de monnaie électronique dans l'UEMOA

Établissement	Opérateurs de télécommunication	Nature des prestations
BENIN (02)		
ECOBANK Bénin	MTN Mobile Bénin	Solution de paiement et de transfert d'argent basée sur le téléphone portable
BOA	MTN Mobile (Spacetel)	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables
BURKINA (02)		
	TELMOB Burkina	Téléphone portable : <ul style="list-style-type: none"> ▲ chargements ▲ retraits ▲ paiements
NK Burkina	Airtel/Zain Burkina	Services de commerce mobile à travers la société dénommée « ZAP Niger » créée à cet effet. Cette structure a pour but de faciliter l'accès aux services financiers pour les populations exclues du circuit bancaire.
COTE D'IVOIRE (05)		
BICICI	Orange Côte d'Ivoire	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables
SGBCI	MTN Côte d'Ivoire	Service de transfert d'argent et paiement à partir d'un téléphone mobile.
UBA Côte d'Ivoire	MTN Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> ▲ le transfert d'argent de compte à compte, de compte à cash et de cash à cash ; ▲ le paiement de factures ;

Établissement	Opérateurs de télécommunication	Nature des prestations
		<ul style="list-style-type: none"> ⤴ l'achat de recharge téléphonique ; ⤴ le paiement de factures (eau ou électricité) ; ⤴ le virement de salaires, d'honoraires ou tout autre type de rémunération.
BIAO-CI	MooV-CI	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ le transfert d'argent de compte à compte, de compte à cash et de cash à cash ; ⤴ le paiement de factures.
BIAO-CI	MTN-CI	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ le transfert d'argent de compte à compte, de compte à cash et de cash à cash ; ⤴ le paiement de factures (eau ou électricité, etc) ; ⤴ l'achat de recharge téléphonique ; ⤴ le rechargement du porte-monnaie électronique ; ⤴ les retraits ; ⤴ le virement de salaires, d'honoraires ou tout autre type de rémunération.
MALI (01)		
BICIM	Orange Mali	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables
NIGER (04)		
ECOBANK Niger	ZAIN Niger	Services de commerce mobile à travers la société dénommée « ZAP Niger » créée à cet effet. Cette structure a pour but de faciliter l'accès aux services financiers pour les populations exclues du circuit bancaire.
Banque Atlantique Niger	Moov	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables
SONIBANK	CELTEL	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables.
Banque Atlantique Niger	CELTEL	Solution de paiement et transfert basée sur les téléphones portables.

Établissement	Opérateurs de télécommunication	Nature des prestations
SENEGAL (02)		
BICIS	Orange Sénégal	Solution de paiement et de transfert d'argent basée sur les téléphones portables
SGBS (YOBAN'TEL)	Tous réseaux	Service de monnaie électronique par mobile grâce à une solution bancaire indépendante des opérateurs de téléphonie mobile et ouverte à toute personne détentrice d'un téléphone portable.
TOGO (01)		
Banque Atlantique TOGO	Atlantique Télécom Togo (Flooz)	Solution de paiement et de transfert d'argent basée sur les téléphones portables